

Compte rendu du Conseil Municipal de Monfaucon

séance du 31 mars 2021

Nombre de conseillers : 11

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Date de la convocation : 24/03/2021

Présents : Arnaud DELAIR, Valérie FUERTES, Christophe MANTON, Christophe MARGONTIER, Nathalie GEROMIN, Martine REQUIER, Thierry BORDERIE, Stéphanie VEDELAGO, Philippe LHOMENIE, Moïse FONVIEILLE.

Représentés :

Excusés/Absents : Christophe OTTOGALI

Secrétaire(s) de la séance: Stéphanie VEDELAGO

Lecture du compte-rendu du 17 février 2021 adopté à l'unanimité.

Modification de l'ordre du jour : ajout de la délibération "Vote des taux de fiscalité locale" approuvée à l'unanimité.

Ordre du jour:

Délibérations :

- Motion contre le projet de réforme "Hercule" du groupe EDF
- Convention fourrière 2021
- Approbation du compte administratif 2020
- Approbation du compte de gestion
- Affectation du résultat de fonctionnement
- Adoption du budget
- Suppression d'un poste d'adjoint technique : après avis CT

Questions diverses :

- Elections Départementales et Régionales
- Logement communal Aloès : pompe à chaleur

Délibérations du conseil:

Motion contre le projet de réforme Hercule (2021 10)

Depuis 1946, l'entreprise intégrée EDF est le garant du service public d'électricité qui a un rôle central à jouer dans la mise en œuvre du modèle français de transition énergétique.

Parce l'énergie est un bien de première nécessité et au cœur du défi climatique et parce que le climat est avant tout une question de régulation et de service public, ce dernier doit justement être au cœur de la politique énergétique du pays.

Or le projet de réorganisation d'EDF baptisé « HERCULE » qui vise à séparer l'entreprise publique en deux entités d'ici 2022 est le démantèlement et la vente à la découpe de notre modèle énergétique français.

Hercule a pour projet de créer d'un côté un EDF Bleu comprenant le nucléaire, les barrages hydroélectriques et le transport de l'électricité et de l'autre un EDF Vert, partiellement privatisé et introduit en bourse à hauteur de 35 % (ainsi son capital serait ouvert aux investisseurs extérieurs) comprenant Enedis, EDF Renouvelables, Dalkia, les activités d'outre-mer...

En revanche, la branche « EDF Vert » serait partiellement privatisée et introduite en bourse à hauteur de 35 %, ainsi son capital serait ouvert aux investisseurs extérieurs, ce qui serait catastrophique pour nos réseaux de distributions d'électricité. Or les réseaux sont des piliers du système énergétique français. Ils ont permis un accès équitable de tous à ce bien de première nécessité qu'est l'énergie sous ses différentes formes.

La valorisation d'« EDF vert » reposerait essentiellement sur celle d'Enedis, qui est assise sur le monopole dont il dispose aujourd'hui de par la loi avec les contrats de concessions avec les collectivités. Qui dit contrat de concession rappelle que les réseaux de distribution n'appartiennent pas à ENEDIS mais aux autorités concédantes (communes ou syndicats d'énergies).

Or ce schéma présente de risques majeurs pour EDF, nos inquiétudes portent sur la place d'Enedis dans « EDF Vert » et la structure du capital d'« EDF vert ».

Comment sera assurée la gestion de nos réseaux de distribution, leur sécurisation, leur déploiement leur réparation si des objectifs de rentabilité sont donnés par les nouveaux actionnaires. N'y aurait-il pas transfert de propriété de nos réseaux au profit d'EDF vert afin de revaloriser les actifs de cette nouvelle structure ?

En effet, les collectivités pourront décider de confier cette distribution à une entreprise privée, qui appliquera non seulement ses propres tarifs mais qui ne desservira pas tous les territoires de la même façon.

Le seul intérêt de ce projet est donc financier et non industriel : capter le cash issu de la distribution d'électricité sur la base du tarif fixé par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) pour financer les activités de services.

La commune de Monfaucon AFFIRME qu'EDF doit être le bras armé d'une politique publique de l'énergie pour l'Etat.

Le projet HECULE de démantèlement de l'entreprise intégrée EDF est néfaste pour nos réseaux de distribution pour notre territoire et nos concitoyens

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal S'OPPOSE au projet HERCULE qui prévoit le démantèlement d'EDF et la privatisation partielle d'ENEDIS et demande au Gouvernement de préserver le service public de l'énergie dans son intégralité.

Convention fourrière 2021 (2021 11)

M. le Maire donne lecture à l'assemblée délibérante, de la convention fourrière 2021 entre la commune et la SPA de Bergerac.

La commune doit passer une convention avec la SPA, qui fixe notamment la participation à 0.85 euros par habitant pour 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité DECIDE de signer la convention avec la SPA, avec une participation de 0.85 euros par habitant pour l'année 2021, AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents, DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal de la commune, chapitre 65.

Vote du compte administratif 2020 (2021 12)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Valérie FUERTES, adjointe au Maire, délibérant sur le compte administratif du Budget de la Commune sur l'exercice 2020 dressé par le Maire, Arnaud DELAIR, qui ne prend pas part au vote.

Après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par DELAIR Arnaud après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
Libellé	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	23 185.92			97 035.28	23 185.92	97 035.28
Opérations exercice	27 121.00	36 663.37	164 531.28	201 006.20	191 652.28	237 669.57
Total	50 306.92	36 663.37	164 531.28	298 041.48	214 838.20	334 704.85
Résultat de clôture	13 643.55			133 510.20		119 866.65
Restes à réaliser	19 896.00	20 224.00			19 896.00	20 224.00
Total cumulé	33 539.55	20 224.00		133 510.20	19 896.00	140 090.65
Résultat définitif	13 315.55			133 510.20		120 194.65

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Vote du compte de gestion 2020 (2021 13)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DELAIR Arnaud

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Affectation du résultat 2020 (2021 14)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DELAIR Arnaud

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 133 510.20

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	97 035.28
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	70 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	36 474.92
Résultat cumulé au 31/12/2020	133 510.20
A.EXCEDENT AU 31/12/2020	133 510.20
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	19 896.00
Restes à réaliser en recettes d'investissement	20 224.00
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	25 213.55
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	108 296.65
B.DEFICIT AU 31/12/2020	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Vote des taux de fiscalité locale (2021 15)

La loi de Finances de 2020 acte la suppression totale de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Le taux de cette taxe est donc figé ; le calcul des compensations se fait sur la base des taux votés en 2017.

Le mécanisme de compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales repose sur le transfert du taux 2020 de taxe foncière bâtie du Département (25.98%). S'ajoutant au taux 2020 de la Commune de Monfaucon (9.41%), ils composent désormais le taux de référence de la taxe foncière bâtie soit 35.39%.

Les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident de retenir pour l'année 2021, les taux portés au cadre 2 de l'état 1259 intitulé « Etat de notification des taux d'imposition des taxes locales », à savoir :

- Taxe foncière (bâti) :
Taux de 35.39% pour un produit attendu de 79 769.00 €.
- Taxe foncière (non bâti) :
Taux de 56.03% pour un produit attendu de 16 249.00 €.

Examen et vote du budget 2021 (2021 16)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE à l'unanimité le projet de budget 2021 tel qu'il lui est présenté par le Maire,

FONCTIONNEMENT : recettes et dépenses s'équilibrent à : 303 459.65 €

INVESTISSEMENT : recettes et dépenses s'équilibrent à : 135 087.55 €

Suppression du poste d'adjoint technique de 2ème classe et création de poste pour nomination (2021 17)

Vu la délibération en date du 20/01/2021 sollicitant l'avis du Comité technique paritaire quant à la création d'emploi d'adjoint technique territorial principal de 2ème classe et la suppression de poste,
Vu la déclaration de vacance d'emploi effectuée auprès du Centre de Gestion de la Dordogne le 29.01.2021 sous le n° V024210100218036001,

M. le Maire expose au Conseil municipal, la nécessité de supprimer l'emploi suivant :

Grade + Métier : Adjoint technique de 2ème classe - agent polyvalent-cantonnier,

Actuellement à : 14H00 hebdomadaires,

Au motif : *Nomination suite à l'obtention du concours d'adjoint technique principal de 2ème classe.*

Et propose de créer un nouvel emploi **d'adjoint technique principal de 2ème classe** d'une durée hebdomadaire de 14H00 à compter du **01/04/2021**.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

De supprimer l'emploi d' Adjoint technique de 2ème classe - agent polyvalent-cantonnier à 14h00 hebdomadaires et de **créer un nouvel emploi d' adjoint technique principal de 2ème classe** d'une durée hebdomadaire de 14H00 ,

Qu'après publicité, la présente décision prendra effet à compter du : 01/04/2021

De modifier le tableau des effectifs comme suit :

Emplois permanents fonctionnaires	Durée hebdomadaire	E f f e c t i f budgétaire	Effectif pourvu	Fonctions
<u>Cadre d'emploi Adjoint administratif</u> Dont Adjoint administratif principal de 2ème classe	15h00	$\frac{1}{1}$	$\frac{1}{1}$	Secrétaire de mairie
<u>Cadre d'emploi Adjoint technique</u> Dont Adjoint technique principal de 2ème classe	14h00	$\frac{1}{1}$	$\frac{1}{1}$	Agent polyvalent (cantonnier)

D'adopter les modifications ainsi proposées,

D'autoriser Monsieur le Maire à faire, dire et signer toutes pièces se rapportant à cette affaire.

Questions diverses :

Pompe à chaleur : présentation

Elections départementales et régionales : prévues les 13 et 20 juin 2021. Elles se dérouleront dans la salle des fêtes communale.

Fin de la séance à 22h15.

Les membres du Conseil municipal,

Le Maire,